



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2021-24

AVIS est donné que lors de sa séance tenue le lundi 16 août 2021, le conseil de ville a adopté le règlement 2021-24, amendant le règlement 2015-39 concernant l'art mural ainsi que le règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats dans le but d'en modifier certaines dispositions.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 25 août 2021.

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière